

Fiche financière

Il est à noter que les présentes simulations se basent sur les chiffres consolidés des entreprises ayant introduit une demande de subvention pour formation professionnelle continue pendant l'exercice 2008. Le retard de parution de données consolidées s'explique facilement par les éléments suivants:

- les entreprises rentrent leur rapport respectivement leur bilan de formation 5 mois après clôture de l'exercice;
- 10% des entreprises fonctionnent d'après un exercice économique décalé.

L'évolution du nombre de dossiers à traiter ne permet plus de clôturer un exercice X pendant l'année X+1.

Les **741 demandes** de cofinancement reçues en 2008 correspondent à **878 entreprises** telles que comptabilisées par le Statec.

Pour information, on peut voir sur le tableau ci-dessous l'évolution des dépenses de l'Etat sur les derniers exercices.

À noter également que les données pour les années 2009 et 2010 constituent une prévision et que tous les montants incluent également les bonifications d'impôt augmentés à 14,5 % . Celles-ci constituent chaque année un montant total inférieur à 200 000 euros et représentent également moins d'un pour cent des dossiers soumis.

1. Mesure de l'impact d'un changement de taux de cofinancement de 14,5 % à 20 % et de l'augmentation du taux à 35 % pour un public spécifique

1.1. Mesure de l'impact du passage du cofinancement de 14,5 % à 20 %

Année	Montant du cofinancement en millions (€) - 14,5%	Simulation du montant du cofinancement en millions (€) - 20,0%
2006	23,7	32,7
2007	28,7	39,6
2008	32,5	44,8
2009*	27,7	38,2
2010* (frais à 5 %)	28,9	39,9

Tableau 1 : Evolution du montant du cofinancement (frais administratifs à 15 %)

* : estimations

Suite à l'amendement du règlement grand-ducal en 2010, le taux des frais administratifs et de suivi a été réduit de 15 % à 5 %. Lorsque ce changement est pris en compte pour le calcul du cofinancement pour l'année de référence 2008, les nouveaux montants sont les suivants:

Année	Montant du cofinancement en millions (€) - 14,5 %	Montant du cofinancement en millions (€) – 20 %	Variation du montant du cofinancement en millions d'euros pour une variation de 1 % du taux de cofinancement,
2008	29,7	40,9	2,05

1.2. Mesure de l'impact d'un cofinancement à 35 % pour un sous-groupe de salariés

Les 878 entreprises ayant introduit une demande de subvention en 2008 emploient **126 115 personnes** soit **43,4 %** de l'ensemble des salariés de l'économie privée luxembourgeoise.

	Nombre	Part
Dirigeants	2 367	1,9%
Cadres	16 047	12,7%

Salariés qualifiés	83 249	66,0%
Salariés non qualifiés	24 452	19,4%
Total salariés	126 115	100,0%

Tableau 3 : Répartition des salariés des entreprises bénéficiaires du cofinancement selon le statut professionnel – 2008

Parmi les participations aux formations, il y a **14,8 % de salariés non qualifiés**.

	Nombre	Part
Dirigeants	10 434	2,2%
Cadres	69 630	14,7%
Salariés qualifiés	322 941	68,3%
Salariés non qualifiés	69 925	14,8%
Total participations	472 930	100,0%

Tableau 4 : Répartition des participations selon le statut professionnel -2008

Les salariés de plus de 45 ans représentent 33 % des salariés du privé. Sous l'hypothèse que la répartition des salariés et celle des participants des entreprises cofinancées soient les mêmes que celle des salariés dans l'ensemble des entreprises privées luxembourgeoises, on peut estimer le nombre de salariés de plus de 45 ans à 41 618 et le nombre de participants de plus de 45 ans à 156 067.

Sous l'hypothèse qu'en 2008, tous les participants aient suivi le même nombre d'heures de formation au même coût horaire, on peut estimer les salaires alloués aux salariés non qualifiés et aux salariés de plus de 45 ans et mesurer l'effet d'un changement de cofinancement de 25 % à 35 % sur ces sous-groupes.

Calcul de l'impact de l'augmentation du cofinancement de 25 % à 35 % pour les salariés non qualifiés et les salariés de plus de 45 ans – 2008

Salaires des participants	107 844 848,62€
Part des non qualifiés parmi les participants	14,8%
Part des plus de 45 ans parmi les participants	33%
Sous l'hypothèse que tous les participants suivent la même formation au même coût horaire :	
Non qualifiés	
Salaires des non qualifiés	15 961 037€
Cofinancement à 20%	3 192 207€
Cofinancement à 35%	5 586 363€
Différence de 20% à 35%	2 394 156€
Effet d'une variation de 1 %	159 610€
Plus de 45 ans	
Frais salaire + de 45ans	35 588 800€
cofinancement à 20%	7 117 760€
cofinancement à 35%	12 456 080€
Différence de 20% à 35%	5 278 320€
Effet d'une variation de 1%	355 888€

1.3. Conclusions :

À structure égale en 2008, un changement de taux de 14,5 % à 20 % et à 35 % pour les non qualifiés et les plus de 45 ans engendrerait **18,9 million d'euros** de dépenses supplémentaires :

- l'augmentation du taux de 14,5 % à 20 % entraîne une dépense supplémentaire de **11,2 millions** d'euros ;
- le relèvement du taux d'aide de 15 points de pour cent (de 20% à 35 %) pour certaines catégories de salariés entraîne une dépense supplémentaire de **7,7 millions** d'euros (2,4 millions pour les salariés non qualifiés et 5,3 millions pour les salariés de plus de 45 ans).

2. L'effet incitatif de l'augmentation du taux de cofinancement.

Actuellement parmi les 25 principaux employeurs privés luxembourgeois (publiés par le Statec), 24 bénéficient du soutien étatique.

Ces 24 entreprises représentent environ 40 % de l'effectif salariés de l'ensemble des entreprises bénéficiaires.

L'évolution annuelle moyenne du nombre de demandes de cofinancement était de 17% par an de 2001 à 2010.

On peut supposer que l'augmentation du taux de cofinancement aura un effet incitatif sur la participation des petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'impact de ce changement sur la variation du pourcentage de salariés de l'économie privée luxembourgeoise, touchés par la mesure d'aide, sera probablement de moindre importance que l'augmentation du nombre d'entreprises.